



TSA 47 371  
34 186 MONTPELLIER Cedex 4  
Tél : 09.77.40.06.80

**ACCORD DEPARTEMENTAL DU 03 JUILLET 2009  
CONCERNANT LES SALARIÉS AGRICOLES NON  
AFFILIÉS À L'AGIRC DES EXPLOITATIONS  
AGRICOLES DE LA REGION CENTRE**

Adhésion

Modification d'adhésion

**Cadre réservé à HUMANIS PREVOYANCE**

N° Entreprise : \_\_\_\_\_

Contrat socle collectif facultatif n° **CRI2010004S/02**

Date d'effet retenue du contrat d'adhésion : \_\_\_\_\_

**CONTRAT SOCLE  
COLLECTIF FACULTATIF  
FRAIS DE SANTE**

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse du siège social : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse de correspondance (si différente) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_  
Date de création : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_  
Code NAF : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Nature de l'activité : \_\_\_\_\_  
Effectif assuré concerné à la date du contrat d'adhésion : \_\_\_\_\_

**> ADHESION**

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par \_\_\_\_\_  
agissant en qualité de \_\_\_\_\_ muni de tous les pouvoirs nécessaires <sup>(1)</sup> **déclare, adhérer au profit des ayants droit des salariés affiliés eux-mêmes au contrat socle collectif obligatoire n°CRI2010004S/00-CRI2010004S/01** au présent contrat ci-dessus référencé, assuré par HUMANIS Prévoyance et AGRI Prévoyance.

**> ENGAGEMENTS**

Le contrat d'adhésion est souscrit à la date d'effet mentionnée par HUMANIS PREVOYANCE ci-dessus. L'entreprise reconnaît avoir reçu et pris connaissance du présent contrat d'adhésion (le présent bulletin d'adhésion et les conditions générales référencées « CG/HP/CENTRE/ Fac/FS 01.16 » où figurent les garanties) et avoir reçu la notice d'information référencée « NI/HP/CENTRE Fac socle/FS 01.16 ».

Un double du bulletin d'adhésion vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance.

L'entreprise

Pour le compte d'HUMANIS PREVOYANCE ET AGRI  
PREVOYANCE

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (et cachet)

Le Directeur  
Signature (et cachet)

*(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.*

Le droit d'accès et de rectification peut être exercé par l'adhérent par lettre simple auprès d'Humanis Prévoyance, Service Satisfaction Clients – 303 rue Gabriel Debacq – 45777 SARAN Cedex, conformément aux dispositions de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi N° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

**TOURNEZ SVP ▶**

Humanis Prévoyance – Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité Sociale – Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet 75014 Paris,  
Agri Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité Sociale - Siège social : 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris,  
Soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout 75009 Paris

# ACCORD DEPARTEMENTAL DU 03 JUILLET 2009 CONCERNANT LES SALARIÉS AGRICOLES NON AFFILIÉS À L'AGIRC DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA REGION CENTRE

## ANNEXE I – COTISATIONS

### CONTRAT SOCLE COLLECTIF FACULTATIF CRI2010004S/02

COTISATIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DU CONTRAT SOCLE COLLECTIF OBLIGATOIRE DU REGIME FRAIS DE SANTE DE  
L'ACCORD DEPARTEMENTAL DU 03 JUILLET 2009 (N°CRI2010004S/00-CRI2010004S/01)

<b>COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS</b> <i>(plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 218 euros en 2016)</i>	
<b>Conjoint</b>	<b>+ 1,35 %</b>
<b>Par « enfant »</b>	<b>+ 0,89 %</b>
<b>Famille (conjoint + enfant)</b>	<b>+ 2,04 %</b>
<i>(1) gratuité à compter du 3<sup>ème</sup> enfant</i>	

**Ces cotisations sont à la charge exclusive du salarié.**